

CHOIX DU CAMPUS D'ENSEIGNEMENT

BORDEAUX LYON PARIS RENNES TOULOUSE

La formation aura lieu au siège du campus choisi ou ses annexes.

CHOIX DU NIVEAU D'ADMISSION

RYTHME SOUHAITÉ ALTERNANCE : 3ème année (alt.) 4ème année (alt.) 5ème année (alt.)

CHOIX DE LA SPÉCIALISATION :

si intégration en 4^{ème} année

Orientation «International» (Lyon - Paris)

Orientation «Solidarité» (Tous campus)

si intégration en 5^{ème} année

MSc International sustainable business development (Lyon - Paris)

MSc Coopération internationale et action humanitaire (Tous campus)

MSc Management de l'innovation sociale (Tous campus)

MSc Finance responsable (Lyon - Paris)

INTITULÉS DES CERTIFICATIONS ET DES DIPLÔMES :

- Bachelor « Coordination de projets de développement international et sociétal » [Lyon] - Diplôme préparé Bac+3 visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - RNCP35843
- Bachelor « Coordinateur de projets alternatifs & solidaires » [Paris, Rennes, Toulouse, Bordeaux] - Titre certifié niv. 6 - Délivré par l'APTIM - RNCP35203.
- MSc « Manager des projets nationaux et internationaux des organisations » [tous campus] - Titre certifié niv. 7 - Délivré par l'APTIM - RNCP34350.

IDENTITÉ

NOM : Prénom : Sexe : F H

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

Date de naissance : / / Ville de naissance :

Nationalité :

AMÉNAGEMENT

Situation de handicap (fournir un justificatif)

Tiers-temps pour les examens (attestation d'un médecin désigné par la CDAPH à fournir)

Un référent handicap est présent sur chaque campus et se tient à votre disposition pour vous accompagner

Vous êtes :

Enfant de collaborateur de l'Ecole 3A Enfant d' alumni (préciser le nom

(si Réseau Compétences & Développement précisez l'école :

Avez-vous un frère ou une sœur qui suit ou a suivi une formation dans l'établissement ? oui non

PERSONNE À PREVENIR EN CAS DE BESOIN

NOM : Prénom : Lien de parenté:.....

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

CVEC

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) permet de développer des services utiles dans votre quotidien, dans votre établissement et votre Crous. Si vous signez un contrat d'apprentissage ou une convention de stage, vous devez vous acquitter de la contribution. Si vous signez un contrat de professionnalisation, vous en êtes exonéré.e. Attestation de paiement (document avec le code QR) ou d'exonération à fournir au service pédagogique dès signature de votre contrat d'alternance. Connectez-vous à partir de mai 2024 sur la plateforme dédiée :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

MODALITÉS D'INTÉGRATION

Mon intégration est conditionnée par la signature du présent dossier d'intégration sous réserve d'éligibilité au contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Pour les admissions en 5ème année, l'intégration est également conditionnée par la validation de l'oral de VAE partielle. A réception de la confirmation d'intégration, je serai invité.e à suivre les modules de Techniques de Recherche d'Entreprises (TRE) et de préparation aux entretiens d'embauche. Cette démarche me permettra d'intégrer le processus de placement en entreprise.

Dans le cadre de ce processus je m'engage à :

- > Entrer dans une démarche proactive,
- > Organiser ma recherche d'alternance,
- > Tenir informée l'école de ma recherche d'alternance,
- > Me rendre aux RDV de coaching à l'école,
- > Me rendre disponible pour les entreprises afin de favoriser mon intégration en alternance,
- > Adopter un comportement professionnel, (ponctualité, tenue, vocabulaire ...)
- > Tout mettre en œuvre pour favoriser ma recherche d'alternance.

En cas de non-respect de ces engagements, l'école se réserve le droit de suspendre l'accompagnement personnalisé et le processus de placement en entreprise.

Dans le cadre de l'apprentissage, j'ai bien noté que sans entreprise d'accueil, à l'issue des 3 mois suivant mon 1er jour de cours, je ne pourrai plus suivre la filière apprentissage. Toutefois, je conserve la possibilité de suivre la formation de l'Ecole 3A sous le statut étudiant. Je m'engage donc, dans ce cas, à respecter les modalités de la formation initiale et les CGV du dossier d'inscription.

En cas de rupture d'un contrat d'apprentissage en cours de formation quel que soit le motif (à mon initiative ou à celle de mon entreprise), je peux la terminer en devenant « étudiant.e », en signant un contrat de formation avec l'école et en finançant ma formation.

Pour les contrats en alternance, les frais d'admission (45€ - concours) vous seront remboursés une fois le contrat signé.

NB : un minimum de 10 apprenants est nécessaire pour l'ouverture d'un programme.

PIÈCES À FOURNIR

Envoyer votre dossier signé/paraphé et dûment complété à l'adresse postale du campus choisi :

Bordeaux : École 3A - Service des admissions - 114 rue Lucien Faure 33 300 Bordeaux

Lyon : École 3A - Service des admissions - 47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon

Paris : École 3A - Service des admissions - 20 bis Jardins Boieldieu 92071 La Défense

Rennes : École 3A - Service des admissions - Rue Fernand Robert - CS 84233 35042 Rennes

Toulouse : École 3A - Service des admissions - 4 rue Paul Bernies 31200 Toulouse

contact.bordeaux@ecole3a.edu

contact.lyon@ecole3a.edu

contact.paris@ecole3a.edu

3a@the-land.bzh

contact.toulouse@ecole3a.edu

- Une photo d'identité récente de l'apprenant.e,
- La copie de la pièce d'identité de l'apprenant.e (CNI ou passeport + titre de séjour si concerné.e),
- Un RIB de l'apprenant.e,
- La copie du dernier diplôme obtenu (Bac, BTS, Licence...) - dès que disponible,
- A partir de mai 2024, l'attestation d'acquiescement ou d'exonération à la [Contribution de Vie Etudiante et de Campus](#) (document avec le code QR)

NB : les contrats de professionnalisation ne sont pas concernés par la CVEC, ni les cas particuliers bénéficiant d'une exonération (voir le site de la CVEC).

Je soussigné.e..... confirme ma demande d'intégration à l'Ecole Internationale du Management responsable.

J'ai complété la charte d'engagement (transmise en parallèle de ce dossier),

J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement intérieur ([cliquez ici pour le consulter](#)),

J'ai bien pris connaissance de mes droits et mes devoirs, ainsi que de la fiche « Sécurité et santé au travail » ([cliquez ici pour les consulter](#)).

Je m'engage à ne pas diffuser les offres de postes transmises par l'Ecole 3A.

Fait à, le

L'apprenant.e :

Signature manuscrite précédée de la mention : « Lu et approuvé »

LES DROITS ET DEVOIRS DES ALTERNANTS

AVEC LE STATUT SALARIÉ

MES DROITS

- Je suis salarié.e et je bénéficie des mêmes droits que les salariés de l'entreprise
- Je dois passer la visite médicale d'embauche obligatoire au plus tard 2 mois après mon embauche
- Je participe aux élections professionnelles de l'entreprise, si je remplis les conditions d'électorat et d'éligibilité
- La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine.
- Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée
- J'ai droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an
- Si je poursuis mon activité dans l'entreprise à l'issue de mon contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire), mon ancienneté est reconnue.

SPÉCIFICITÉS POUR LES APPRENTIS

- Pour la préparation de mes épreuves, j'ai le droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables (par cycle de formation) dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

MES DEVOIRS

- Je me conforme aux règles et à la culture de l'entreprise
- J'adopte une tenue vestimentaire correcte et un langage approprié
- Je suis ponctuel.le et je préviens immédiatement en cas de retard et d'absence
- J'ai un comportement professionnel (intégration dans l'équipe, participation active et disponibilité, capacité à se prendre en charge)
- Je prends soin du poste de travail qui est mis à ma disposition : propreté, ordre, respect du matériel
- Je respecte les salariés de l'entreprise : pas de remarque désobligeante, pas de familiarité

La mission locale exerce une mission de service public de proximité afin de m'aider à surmonter les difficultés qui font obstacle à mon insertion professionnelle et sociale (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs) : [voir l'annuaire](#).

Je peux également m'adresser au Centre département ou communal d'action sociale de mon lieu de résidence.

Numéros d'écoute psychologique :

- Fil santé jeunes : Ecoute, information et orientation des jeunes dans les domaines de la santé physique, psychologique et sociale. Ligne d'écoute téléphonique anonyme et gratuite 7j/7, de 8h à minuit. Tél : 32 24 ou 01 44 93 30 74 (depuis un portable) - www.filsantejeunes.com
- Croix-Rouge Écoute : 0 800 858 858
- Sos Dépression : 01 40 47 95 95
- Suicide Écoute : 01 45 39 40 00 - Site Internet : www.suicide-ecoute.fr
- SOS Amitié : Permanence d'écoute téléphonique 24h/24, 7j/7 - Retrouvez les numéros régionaux d'appel sur le www.sos-amitie.org

LES DROITS DES ALTERNANTS

AVEC LE STATUT SALARIÉ



LA CARTE D'ETUDIANT DES METIERS

qui ouvre droit à de nombreuses réductions (restaurant universitaire, cinéma, transports, musées, ...) est fournie par mon organisme de formation.



L'APL

L'allocation personnalisée au logement (APL) m'est versée sous condition de ressources, plus d'infos sur caf.fr



L'AIDE MOBILI-JEUNE

permet de prendre en charge une partie de mon loyer pendant la durée de ma formation : mobilijeune.actionlogement.fr



LA GARANTIE VISALE

me permet de disposer d'une caution pour la location de ma résidence principale, toutes les infos sur visale.fr

REMBOURSEMENT TRANSPORTS

Mon employeur me rembourse la moitié de mon titre d'abonnement aux transports publics.



AIDE DES REGIONS

Les régions proposent des aides complémentaires : achat de matériel professionnel, réductions sur les transports, l'hébergement, la restauration, etc ... Renseignements sur le site internet de ma région.

SPECIFICITES POUR LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

PERMIS DE CONDUIRE

Une aide forfaitaire de 500 € de l'Etat pour financer mon permis de conduire, à demander à mon organisme de formation.



SALAIRE

La rémunération est déterminée en fonction de l'âge et du cycle de formation.
Pas de cotisation salariale retranchée du salaire brut dans la limite de 79% du SMIC.

La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations. Les salaires versés sont exonérés de CSG, de CRDS et d'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.



TARIFS TRAIN

Je peux bénéficier de tarifs spécifiques sur les trains grandes lignes et sur les TER : voir sur sncf.com et ter.sncf.com

